



Accueil de loisirs Pierre PERRET

Projet Pédagogique 2021

37 rue de Thuit Anger
76500 ELBEUF
Tél : 02.35.81.80.10 (directrice)
cecile.littloch@animelbeuf.fr

Accueil de loisirs Pierre PERRET

3 / 5 ans – 6 / 11 ans – 12 / 17 ans

INTRODUCTION

La Ville d'Elbeuf a confié à l'association Anim'Elbeuf la gestion des activités éducatives en direction des enfants, des préadolescents et des jeunes. Madame NOBILET, en sa qualité de Présidente, veille au respect de ces objectifs dans le cadre d'une convention signée avec la ville.

L'ACCUEIL DE LOISIRS Pierre Perret :

Le Centre de Quartier P. Perret accueille les enfants des Mesliers et du Mont Duve dans une petite maison implantée au milieu des deux quartiers.

Accueil maternel, Primaire et pré-ados :

37 Rue de Thuit Anger

76500 Elbeuf

☎ 02.35.81.80.10

cecile.littloch@animelbeuf.fr

1. CONTEXTE : FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs P. Perret ouvre ses portes du 1^{er} septembre 2020 au 30 juillet 2021 inclus.

L'accueil de loisirs est géré par une Directrice, Cécile LITTLOCH (actuellement en congé maternité et remplacée par Katia AMMARKHODJA en CDD de remplacement).

Cécile LITTLOCH est titulaire d'un BPJEPS.

Julie FANISE, Coordinatrice des accueils de loisirs J.P Papin (quartier PUCHOT) et P. Perret (Quartier Mesliers / Mont Duve) assure une gestion plus globale de ces 2 structures.

Horaires d'ouverture

➤ Les 3/17 ans :

Pendant les vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Durant les vacances scolaires, un service de restauration est mis en place dans les restaurants scolaires de la ville. (Restauration au sein de l'école Malraux)
- Le transport pour se rendre à la restauration s'effectue soit à pied soit en minibus.

Hors vacances scolaires :

- les mercredis de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00 avec possibilité de restauration dans un restaurant scolaire de la ville. (Restauration au sein de l'école Malraux)
- les samedis de 14h00 à 17h00

LES CONSTATS :

Généralités sur le quartier :

- Le quartier est divisé en deux sous-quartiers distincts : Les Mesliers / et le Mont Duve, séparés par une route. Le centre de quartier se situe au milieu de ces deux quartiers, le long de la route qui les sépare.
- Il existe de grandes difficultés économiques.
- Plusieurs familles sont touchées par des conduites addictives.
- De plus en plus de familles ont de réelles difficultés financières
- Les problèmes de voisinage touchent 1/3 des locataires, le plus souvent à cause des nuisances sonores.
- Le quartier se dépeuple de plus en plus, beaucoup de logements sont vides.
- Les principaux manques au sein du quartier concernent les commerces, les activités d'animation en direction des adultes.

Les Enfants :

- Les enfants qui fréquentent le centre y sont très attachés.
- Les enfants se connaissent bien, le quartier est petit.
- Les enfants sont très solidaires entre eux.
- Il existe une mixité géographique.
- **On note quelques problèmes d'hygiène (vêtements sales, poux, enfants mal lavés)**
- L'accès aux loisirs est limité.
- Beaucoup d'enfants sont en difficulté à l'école et on compte un nombre considérable d'enfants suivis par les équipes du CMP ou par un éducateur spécialisé ou à l'IME.

- On remarque que plusieurs enfants ont des retards en termes de développement moteur, au niveau du langage et intellectuel.
- Les parents sont très investis, ils s'intéressent à ce que leurs enfants font au centre et sont présents lorsqu'ils sont conviés.
- Certains enfants accueillis depuis plusieurs années sont en situation de handicap.

La fréquentation des structures :

- Le centre de quartier enfance connaît une très faible fréquentation sur les mercredis et samedis. Les effectifs remontent davantage sur les vacances scolaires.
- L'accueil de la tranche d'âge maternel a connu une baisse significative de la fréquentation au cours des deux dernières années.
- Les enfants qui fréquentent la structure viennent souvent en fratrie.

2. PEDAGOGIE ADAPTEE PAR L'EQUIPE D'ANIMATION

Les Objectifs éducatifs de l'association sont les suivants :

- La complémentarité éducative
- La mise en œuvre d'une politique éducative, de prévention et d'animation de proximité.
- L'éducation populaire et l'accès à la citoyenneté
- Le respect de l'individu
- La laïcité
- La prise en compte des besoins fondamentaux de chaque tranche d'âge
- Le respect des règles

Le centre est un espace de loisirs et d'apprentissage de la vie en collectivité qui ne peut se faire qu'avec le consentement de l'enfant, l'adhésion des parents et de toute l'équipe d'animation. Tous les moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs fixés se feront toujours de façon ludique et animée.

Les Objectifs pédagogiques de la structure :

Après concertation avec l'équipe, nous avons décidé de continuer le travail mené toute cette année autour de l'éveil, mais aussi à travers deux grands axes qui sont « L'échange » et « L'environnement »

3/5 ans (Maternels)	
1. Développer l'autonomie, la liberté et le choix des enfants dans leurs loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des coins permanents accessibles à tous les enfants - Proposer des activités variées - Organiser les espaces de façon que chacun puisse se repérer dès le plus jeune âge.
2. Amener les enfants à s'exprimer	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des activités d'expression - Mettre en place des règles adaptées au centre - Investir les enfants dans l'organisation de l'activité. - Créer des outils d'évaluation avec les enfants
3. Respecter les rythmes de vie de l'enfant et lui permettre d'avancer à son rythme.	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de se reposer dans un lieu adapté s'il ressent de la fatigue, une sieste doit être mise en place pour les enfants de 3 ans. - Intégrer des temps calmes au cours de la journée ainsi que des temps durant lesquels l'enfant pourra se dépenser ou évoluer librement dans un cadre adapté. - Proposer des activités adaptées à l'enfant au vu de son âge et de ses capacités.
6/11 ans (Primaires)	
1. Amener les enfants à mieux connaître leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités en milieu extérieur - Organiser des sorties à l'extérieur dans différents environnements ou milieux (urbains, ruraux, marins, naturels...)
2. Favoriser l'implication des enfants dans leurs loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les activités d'expression (cirque, théâtre, chant, ...) - Mettre en place des outils d'expression pour les enfants - Laisser une possibilité de choix dans les activités proposées

	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les enfants auprès des autres et notamment des adultes - Mettre en place des outils d'évaluation avec les enfants
3. Favoriser la socialisation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des échanges inter structures - Mettre en place des ateliers d'expression - Exposer le résultat des activités réalisées par les enfants - Créer un climat de confiance au sein de la structure
4. Développer la responsabilisation des enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les enfants dans l'élaboration des règles de vie - Investir les enfants tout au long des activités - Valoriser les actions positives
12/17 ans	
1. Développer l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> - Faire participer les ados à la vie de leur centre (propositions d'activités, élaboration de règles communes,...) - Proposer des temps de concertation et d'évaluation avec les ados - Mettre en place des activités en autonomie
2. Amener les ados à mieux connaître leur ville et ses institutions	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des visites, rencontres avec des institutions (musées, Fabrique des savoirs...) - Connaissance des équipements sportifs
3. Valoriser les ados	<ul style="list-style-type: none"> - Axer les activités dans des domaines de réussite des ados

3. LE ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION ET DES AUTRES INTERVENANTS

Le directeur

Il est garant du respect du projet Educatif et d'animation.

Il doit aussi veiller au respect de diverses réglementations, recommandations et notes de service.

Il fait appliquer le règlement intérieur.

Il permet la cohésion et le travail d'équipe, assure le suivi et la formation des stagiaires.

Il met en place des réunions avec les animateurs pour évaluer le projet pédagogique et le suivi des projets d'animation.

Il assure le dialogue avec les différents partenaires.

Il tient à jour l'administration du centre, reçoit les familles.

Il est garant des locaux, du matériel et de l'infirmier.

L'animateur

Il est responsable de la sécurité des enfants : affective, physique et morale.

Il est à l'écoute des enfants.

Il s'adapte.

Il reste motivé et motivant.

Il est capable de s'intégrer à un groupe.

Il est respectueux du matériel, des locaux et de toutes les personnes intervenants ou présentes au sein des différentes structures.

Il respecte le projet pédagogique.

Intervenants et agents municipaux (Garderies périscolaires et AVE)

Ils sont responsables de la sécurité des enfants : Dimension affective, physique et morale.

Ils sont à l'écoute des enfants.

Ils s'adaptent.

Ils rendent compte.

4. LES MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET BUDGETAIRES

La capacité d'encadrement et de recrutement du personnel occasionnel est laissée à la responsabilité de la directrice en conformité avec la réglementation. En sa qualité formatrice et dans la limite imposée par la réglementation, la directrice peut assurer le suivi de stagiaire, bénévole ou rémunéré.

En plus des locaux du centre, l'équipe d'animation dispose de moyens de transport supplémentaires (car de la ville et minibus).

Pour de nombreuses activités, du matériel spécifique supplémentaire peut être mis à disposition (vidéo projecteur, sonorisation, matériel sportif...) par l'association ou la municipalité.

La coordinatrice dispose d'un budget de fonctionnement annuel global JPP/ Perret qu'elle répartit selon ses besoins sur l'année civile.

LES MOYENS

- Humains

1 directrice diplômée BPJEPS (remplacement par une directrice BAFD en cours)

1 animateur occasionnel

- Locaux

- Salle d'activités avec séparation visible et toilettes en nombre.
- Salle d'activités avec coin lecture et activités.
- Salle sensorielle avec mobilier neuf et apaisant (investissement en 2020)
- Structure de jeux dans la cour sécurisée.
- Equipements sportifs et culturels municipaux.
- Les City Stade du Mont Duve et des Mesliers.

- Les partenaires

- La Navette
- Les Associations, prestataires spécifiques, partenaires locaux (ville, Métropole ...)
- La Péniche.
- La fabrique des savoirs
- Les Ateliers d'artistes
- La MJC
- Les Accueils de loisirs
- La Mission locale.
- Le CCAS
- Les Francas

- Matériel / transport

- Tapis de jeu et coussins, mobilier adapté.
- Nouvelle cuisine dans salle des maternels (investissement 2020)
- Lampe apaisante et tapis des émotions (investissement 2020)
- Matériel éducatif en quantité (peinture, dessin...).
- Jeux (Emprunts Ludothèque).

- Matériel spécifique danse, graphisme, arts plastiques...
- Mobilier et matériel multimédia (1 ordinateur + 1 imprimante)
- Minibus de l'association selon disponibilité
- Un car de la Ville

5. L'INFORMATION

Sous plusieurs formes :

Affichage dans les locaux, à l'extérieur (panneau d'affichage sur la grille à l'entrée du centre)

Diffusion des plannings dans les écoles à proximité.

Diffusion des plannings sur le Facebook et le site de l'association.

Courriers internes, plannings d'activités, mailing internet.

Fiche d'inscription, de préinscription et réservation. (Auprès du directeur de la structure ou au siège de l'association).

6. L'EVALUATION

Les moyens d'évaluation du projet pédagogique sont les suivants :

Critères quantitatifs :

- Nombre d'adhérents.
- Nombre d'enfants différents par groupe d'âge.
- Evolution du nombre d'enfants par tranche d'âge.
- Nombre de parents présents lors des temps d'échange.

Critères qualitatifs :

- Constater et mesurer l'acquisition des différents apprentissages (évolution et assiduité des enfants lors des activités, prise de parole et expression...)
- Le respect des lieux, des personnes, de l'environnement et du matériel.
- La prise d'initiative
- L'évolution des centres d'intérêts.
- Le respect des règles collectives.
- L'évolution de l'implication des parents (aux animations, lors de manifestations exceptionnelles ...)
- L'évolution de l'implication des enfants (dans leurs loisirs, ...)
- L'évolution des supports de communication et des modalités de diffusion.

7. JOURNEE TYPE

Mercredis et vacances scolaires.

- ✓ 9h00/9h30 : Accueil échelonné et début des activités.

- ✓ 12h00 : Repas / départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine.
- ✓ 13h30 : retour de la cantine
- ✓ 14h00/14H30 : Reprise des activités et accueil des enfants non-inscrits à la restauration du midi.
- ✓ 16h30 : Goûter et évaluation de la journée.
- ✓ 17h00 : Fin des activités.

Samedis

- ✓ 14h00/16H30 : Accueil des enfants et lancement des Activités
- ✓ 16h30 : Goûter
- ✓ 17h00 : Fin des activités.

Le Plan Mercredi

La ville d'ELBEUF ayant fait le choix d'un retour à la semaine d'école sur 4 jours à compter de septembre 2018, l'association ANIM ELBEUF accueille les enfants le mercredi toute la journée en accueil périscolaire. En vertu du décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs, le Plan mercredi a été mis en place : Il permet d'offrir un cadre de qualité aux accueils collectifs de mineurs. Les enfants bénéficient d'activités éducatives dans le prolongement du temps scolaire.

Les activités culturelles, sportives, artistiques et liées à l'environnement sont privilégiées.

Une journée type est pensée en tenant compte de chaque temps : Accueil – déjeuner – repos-goûter et départ.

Il est également primordial de faire participer pleinement les enfants au plan mercredi en étant attentif aux besoins de chacun et en prenant en compte les spécificités liées aux tranches d'âge (petite enfance 3/5 ans – enfance 6/9 ans et préadolescence 10/13 ans), dans les domaines physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

La journée du mercredi permet de consolider les compétences acquises pendant les enseignements par des activités ludiques mais également de développer des compétences sociales fondamentales.

Un suivi des ateliers menés par thématiques et par période est établi et transmis à la municipalité, de façon nominative afin de suivre au mieux l'enfant dans son parcours tout au long de sa scolarité.

8. LES SEJOURS ACCESSOIRES

Les différents groupes d'âge peuvent durant l'année être amenés à participer à des séjours accessoires. Ceux-ci viennent en compléments des activités de loisirs organisées au sein de l'accueil de loisirs.

1- FINALITES

Que chacun se sente reconnu et apprécié, tel qu'il est, parce qu'il est, pour ce qu'il est, et non pour ce que l'on voudrait qu'il soit.

2- BUTS

- *Aider les enfants et les jeunes à se responsabiliser dans ce qu'ils entreprennent.
- *Permettre aux enfants et aux jeunes un certain apprentissage de l'autonomie.
- *Permettre aux enfants et aux jeunes de développer toutes leurs compétences.
- *Apporter aux enfants et aux jeunes, pendant ce temps de vacances, des notions de tolérance, de respect à l'égard des autres, de l'environnement, d'eux-mêmes et du groupe.
- *Permettre aux enfants et aux jeunes de satisfaire leur besoin de détachement vis à vis de leurs parents.

3- OBJECTIFS GENERAUX

- *Veiller à l'unité et au respect du travail de chacun.
- *Permettre aux enfants et aux jeunes en vivant hors de leur milieu habituel de grandir selon les axes suivants :
 - L'apprentissage de la vie collective dans le respect de l'autre et de ses différences.
 - La découverte de soi-même et de toutes ses capacités d'expression, de réalisation, de création.
 - L'apprentissage de l'autonomie permettant une participation active avant et durant le séjour.
 - La découverte et le respect de l'environnement humain, géographique découverte de l'autre. Favoriser entre les enfants et les jeunes des relations amicales renforcées par le fait de vivre ensemble des moments forts.

4- OBJECTIFS OPERATIONNELS

*Aider les enfants et les jeunes à mettre au profit de tous, leurs capacités et leurs dons lors d'activités variées en groupe, des actions d'autofinancement et des temps de concertation.

*Permettre aux enfants et aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation de la vie quotidienne et des tâches à prendre en charge.

*Donner aux enfants et aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de donner leur avis. Nous favoriserons toutes les initiatives permettant à chacun de développer l'expression et le dialogue avec les autres, dans le but de les connaître mais aussi pour vaincre sa propre timidité et gagner en confiance.

La préparation du séjour par l'équipe d'animation, les rencontres avec les jeunes avant le séjour permettront de trouver un terrain d'entente sur les grandes lignes de son fonctionnement et de définir des règles de vie.

Les moyens mis en œuvre pour chaque séjour accessoire seront définis de façon spécifique selon le lieu et les activités pratiquées.

COVID 19



La pandémie mondiale liée à l'apparition durant l'année 2019-2020 de la Covid 19 a eu un impact sur l'organisation des ALSH.

Elle a donné à construire une organisation alternative au gré du durcissement ou assouplissement des protocoles.

Beaucoup de partenariats extérieurs ont été mis en parenthèse.

Les enfants, les jeunes et les familles ont été confinés pendant plusieurs mois, certains ont eu des conditions de confinement difficiles.

Il est important de prendre en compte ce contexte, les enfants ont changé de rythme, n'ont pas eu accès à leurs loisirs (sport, sorties, ...) ou très peu.

